



Commune de BRIGNANCOURT

Compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2017

Séance ordinaire

Présidence Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

Conseillers présents:

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Croizé, Odile Jude, Sandrine Lemaître.

Mrs Fabrice Bordeau, Michel Crespin, Alain Lachaise, Jean-Claude Rolland.

Conseillers absents excusés :

Mrs Laurent Butteau et Bernard Zeiger (pouvoir donné à M. Alain Lachaise).

Secrétaire de séance : Mme Patricia Croizé.

Ordre du jour

- Approbation du CR du dernier Conseil Municipal.
- Point sur l'école de Brignancourt.
- Point sur le Clos Saint Hubert.
- Révision des Parcours de Randonnée.
- Élections Sénatoriales.
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h15

- Approbation du CR du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Approuve à l'unanimité du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017.

- Point sur l'école de Brignancourt.

Le Conseil maintient sa décision de conserver une classe unique après entretien avec l'Inspecteur d'Académie qui a émis un avis favorable pour cette solution.

Il est noté que le bilan présenté par M. Ambrosino, président du SIIS, au nom de tous ses représentants est rédigé de façon polémique et ne traduit pas le point de vue de l'ensemble des élus du SIIS.

Pour information : délibération du conseil municipal de Santeuil en date du 15 juin 2017

La commune de Santeuil décide de quitter le RPI (regroupement scolaire) pour la rentrée 2018 si Brignancourt ne fait pas de proposition pour l'ouverture d'une deuxième classe avant la fin décembre 2017. Cette décision n'est donc pas irrévocable et ne sera maintenue que si Brignancourt ne revient pas sur sa propre décision.

Adopté à la majorité (10 votes pour et 5 abstentions)

- Point sur le Clos Saint Hubert.

a) Les dossiers traités par le notaire, Maître Mateu à Magny en Vexin, ont pris beaucoup de retard (erreurs du géomètre et autres tracasseries administratives ...). Les promesses de vente vont être signées début juillet. Les 6 terrains rue de la Jeunesse sont retenus. Notons que la vente des 6 terrains nous permet déjà d'équilibrer notre budget.

b) Rue Saint Hubert, les 6 terrains sont présentés en deux lots et l'Architecte des Bâtiments de France nous demande un constructeur par lot. Nous souhaitons avoir la possibilité de vendre chacun des 6 terrains par parcelle, séparément. Un rendez-vous est demandé auprès de l'Architecte des Bâtiments de France afin de valider cette démarche.

c) La ligne de trésorerie se termine. Nous devons ouvrir une nouvelle ligne d'emprunt au taux intéressant de 1,14% auprès de la Caisse d'Épargne.

- Révision des Parcours de Randonnée.

Le Conseil adopte à l'unanimité le parcours de randonnée proposé et y ajoute :

- a) Un cheminement adopté au PLU sur le terrain de Mr Philippe Boitiveau.
- b) La halte randonneur.
- c) La coulée verte.

- Élections Sénatoriales.

Le Conseil délègue Mr Sylvain Carlucci pour participer aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Cinq candidats sont à élire dans le Val d'Oise.

- Questions diverses.

- a Usine Raclot : L'usine pourrait déménager sur Chaumont en Vexin, une société est intéressée pour installer des logements dans le moulin. Une négociation est en cours. Une révision du PLU sera ensuite nécessaire pour un changement de destination du site de l'usine.
- b Travaux rue de la Viosne : Des travaux sont en cours pour raccorder les deux nouveaux pavillons au réseau GDF.
- c Cuve de bitume rue des Sources : Suite à une mauvaise manœuvre, du bitume a coulé et s'est émulsionné rapidement. Cet incident n'a pas produit la moindre pollution.
- d Voirie : La voie communale entre Brignancourt et Chars a été refaite. Il en sera de même sur la RD 159 lorsque les travaux du Clos Saint Hubert seront terminés.
- e Logement de Guy Brudy : Les travaux d'aménagement dans le logement de M. Brudy sont terminés.
- f Schéma Directeur d'Assainissement : Une étude d'un montant de 36 600 €, subventionnée à 80%, va être engagée dès septembre afin d'établir une cartographie précise du réseau d'assainissement de Brignancourt (eaux usées et eaux pluviales, recherche des eaux claires parasites).
- g Agence de l'Eau : En 2020 la compétence « Eau » (gestion et tarification) reviendra à la Communauté de Communes Vexin Centre.
 - Question : Sommes-nous obligés de céder cette compétence à la CCVC sachant que nous avons fait des économies, ce qui n'est pas le cas de nombreuses communes, et que nous avons une réserve de trésorerie sur ce poste ?
 - Réponse : Petit à petit nombre de compétences gérées initialement par les communes seront dévolues à la CCVC, nous ne pouvons nous y opposer.Animation proposée par l'Agence de l'Eau : son objectif est de sensibiliser particuliers et agriculteurs sur la préciosité de l'eau et la protection des nappes phréatiques. Coût : 200 €/an.
Mme Verchin intervient pour signaler qu'un journal mentionnait que l'eau de Brignancourt présentait des dangers à la consommation. Des contrôles ont été réalisés et cette information est erronée. Mme Jude souhaite avoir un exemplaire de ce journal afin de contacter les rédacteurs de cette information.
- h Problème de voisinage : Suite à de nombreuses incivilités, des menaces d'expulsion ont été adressées par la Mairie à certains locataires des logements sociaux.

La séance est levée à 22h.